Lisez-moi V.3.01.002 - Juin 2023



V.3.01.002 / 5 juin 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.002 d'Impact emploi association.

Sommaire:

- Informations importantes
- <u>Paramétrage</u>
- Rappels
- Fiches à la une



INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur

internet.





PARAMETRAGE

► <u>Régime Formation</u>

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 — Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

► CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.



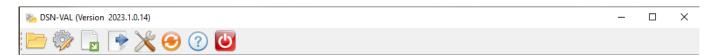


RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val — Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2023.1.0.14 :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger** la version **DSN-Val 2023.1.0.14 à partir du portail** <u>**DSN**</u>.

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



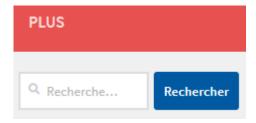


FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u>! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :





<u>Lisez-moi V.3.01.001 - Mai 2023</u>



V.3.01.001 / 5 mai 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.001 d'Impact emploi association.

Sommaire:

- Informations importantes
- <u>Paramétrage</u>
- Informations complémentaires
- Rappels
- Fiches à la une



INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ <u>Mise à jour technique</u>

Cette mise à jour est une mise à jour technique.

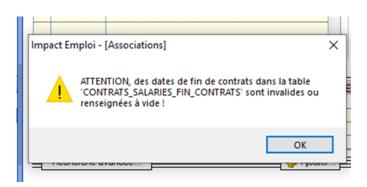
La numérotation change mais les fonctionnalités sont identiques.



La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**.



Si le message suivant apparait :



contactez l'assistance.

► <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, <u>suivez ce</u> <u>lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur</u> internet.

►Sauvegarde des données

Afin de garantir la sauvegarde de vos données, pensez à réaliser très régulièrement des sauvegardes de vos bases sur un disque du externe ou une clé USB.





PARAMETRAGE

► Revalorisation du SMIC

Le SMIC est revalorisé à compter du ler mai .

▶ Barème indemnités kilométriques

Le barème des indemnités kilométriques a été mis à jour dans cette version.

▶ Cotisation Congés Spectacles :

Le taux de cotisation Congés Spectacles a été mis à jour.

▶ Convention collective Aide à domicile

La valeur du point a été mise à jour.





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

► Changement de SIRET

En cas de changement de SIRET, lié à un changement d'adresse, vérifier au préalable que le nouveau SIRET est actif.



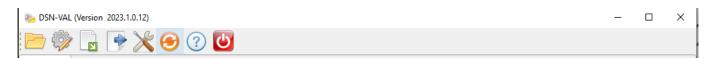


RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2023, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2023.1.0.12 :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger** la **version DSN-Val 2023.1.0.12 à partir du portail DSN.**

Si besoin, retrouvez <u>ICI</u> la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : <u>impact-emploi-association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !





FICHES A LA UNE!

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- <u>Sauvegarde de base de données Anomalies</u>

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, $\underline{c'est\ ICI}$! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



<u>Paramétrage des apprentis — CCN</u> Animation



Fiche Pratique — Bulletin de salaire : Paramétrage des apprentis de la CCN Animation



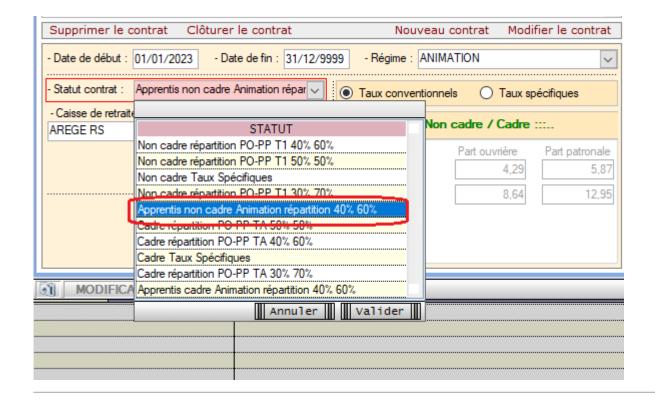
► Contexte

La part ouvrière Apprentis de la CCN Animation est exonérée à hauteur de 79% du SMIC (soit 1 350.36 € pour un temps plein-01/01/2023).

Toutefois, cette exonération s'applique sur les taux retraite légaux. La rémunération est par conséquent soumise à cotisations sur le différentiel entre le taux légal et le taux appelé.

A noter, la cotisation supplémentaire de 2.29 % ne suit pas la répartition 40%-60% (PO/PP).

Vous devez créer un contrat apprenti non cadre.



► Résultat sur le bulletin

| Désignation | | | Cotisations salariales | | | Cotisations patronales | |
|---|-------------|--------------------|------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------------|
| | NB d'heures | Bases | Taux | Montant | Bases | Taux | Montant |
| Salaire Salaire Brut | 151.67 | | | 1 709.32 1 709.32 | | | |
| Assurance Maladie Contribution solidarité | | 358.96 | 0.00 | 0.00 | 1 709.32 1 709.32 | 7.00 0.30 | 119.65 5.13 |
| Assurance Vieillesse Plafonnée Assurance Vieillesse Totalité | | 358.96 | 6.90 | 24.77 | 1 709.32 1 709.32 | 8.55 1.90 | 146.15 32.48 |
| Assurance Vieillesse Totalité | | 358.96 | 0.40 | 1.44 | | | |
| Allocations familiales Accident du travail | | | | | 1 709.32 1 709.32 | 3.45 1.93 | 58.97 32.99 |
| Retraite complémentaire plafonné | | 358.96 | 4.29 | 15.40 | 1 709.32 | 5.87 | 100.34 |
| Contribution d'équilibre général T1 Régime Frais de santé Chômage Totalité Assedic FNGS Contrib. Organisations syndicales Détail base CSG/CRDS | | 3 666.00 358.96 | 0.470 0.40 | 17.23 0.00 | 3 666.00 1 709.32 1 709.32 1 709.32 | 0.470 4.05 0.15 0.016 | 17.23 69.23 2.56 0.23 |
| CSG et CRDS CSG déductible fiscalement | | 0.00 0.00 | 2.90 6.80 | 0.00 0.00 | | | |
| Réduction générale des cotisations Total des retenues NET IMPOSABLE NET A PAYER AVANT IMPOSITION Montant de l'impôt sur le revenu | | 0.00 | 0.00 | 61.93 1 664.62 1 647.39 0.00 | | | -545.44 63.33 |

<u>Sauvegarde des bases de données —</u> Anomalies



Fiche Pratique — Paramétrage : Sauvegarde des bases de données — Anomalies



► Contexte

Dans le cadre particulier du confinement imposé par l'épidémie de COVID-19, il est possible que vous rencontriez des anomalies de sauvegarde de vos bases de données.

Dans ce contexte, le message d'erreur suivant peut apparaître :



Il est généralement lié aux problèmes suivants :

- Emplacement indisponible (répertoire renommé, déplacé, absence de droits, problème d'accès...);
- Date de sauvegarde incorrecte (planification).



Dans tous les cas, nous vous invitons à copier votre répertoire de sauvegarde sur une clé USB ou un disque externe conservés dans un lieu sécurisé.

► <u>Résolution des anomalies de sauvegarde sous</u> <u>Impact emploi</u>

Si vous avez besoin de la procédure complète pour réaliser les consignes cidessous, **référez-vous à la** <u>fiche pratique « Sauvegardes et restaurations » disponible ICI</u>.

Afin de rétablir la fonctionnalité « Sauvegarde » de votre base, nous vous conseillons les actions suivantes selon la cause du message d'erreur :

1. <u>Emplacement indisponible</u>:

- Si l'emplacement existe, mais que vous ne pouvez plus y accéder du fait du confinement (travail à distance...) : Modifiez les dates pour le mois de septembre 2020 par exemple (il faut néanmoins vérifier que vous avez des sauvegardes sur un répertoire disponible. Si nécessaire, créez de nouveaux scripts avec un nouveau dossier de sauvegarde) ;
- Si l'emplacement n'existe plus, alors modifiez l'emplacement en cliquant sur « Parcourir ».

2. Date de sauvegarde incorrecte :

 Allez sur chaque script concerné et actualisez la date, puis enregistrez.

